

Les subsides

qui désire tenir le parti quant à la diminution du nombre de personnes vivant en-dessous du seuil de la pauvreté d'ici trois ou quatre ans.

M. Orlikow: Pari tenu.

M. Nunziata: Cent dollars. Pariez votre salaire.

M. le vice-président: A l'ordre. Pourrions-nous laisser tomber ces paris?

Des voix: Oh, oh!

M. McCrossan: Le gouvernement démontrera que chacune des mesures économiques qu'il a prises a produit des résultats. Je suis persuadé que le nombre de Canadiens vivant en-dessous du seuil de la pauvreté diminuera autant, au cours des quatre prochaines années, qu'il a augmenté ces quatre dernières années, sous l'ancien gouvernement.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je serai bref. Je tiens à dire au député que mon chef m'a demandé d'excuser son absence. Il a dû répondre à un appel urgent sans quoi il aurait été là.

Je tiens à poser deux questions au ministre. Le député a parlé des emplois que son gouvernement a créés. A-t-il lu le dernier rapport de l'OCDE? Je pourrais lui envoyer la copie d'un article paru dans le *New York Times* du 31 mai qui résumait ce rapport. Il y est dit qu'en 1984, un seul des pays de l'OCDE avait un taux de chômage supérieur à celui du Canada. Il s'agissait de la Grande-Bretagne qui avait 11.7 p. 100 de chômeurs contre 11.3 p. 100 au Canada. Les chiffres de l'OCDE se fondent sur les renseignements communiqués par les experts du ministère des Finances et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada. L'OCDE prévoit qu'en 1985, le taux de chômage aux États-Unis sera de 7.25 p. 100; en Allemagne de l'Ouest, de 8.25 p. 100; en France, de 10.5 p. 100; en Grande-Bretagne, de 10.75 p. 100; en Italie, de 10.75 p. 100; au Japon, de 2.5 p. 100; et au Canada, qui est gouverné par les conservateurs, de 11 p. 100, ce qui représente le pourcentage de chômage le plus fort de tous les pays de l'OCDE.

● (1240)

Le député a également critiqué la politique du gouvernement néo-démocrate du Manitoba. Tout ce que fait ce gouvernement n'est peut-être pas parfait, mais le député n'ignore sans doute pas que la province du Manitoba a un déficit très élevé. C'est parce que son gouvernement s'est employé plus que tout autre à protéger le niveau de vie des vieillards, des malades et des déshérités. Il se peut que ce gouvernement prenne des décisions qui nous déplaisent à lui et à moi, mais ne sait-il pas que le déficit élevé de même que ces décisions qui nous répugnent sont attribuables aux initiatives prises en vue de protéger ceux qui en ont le plus besoin?

M. McCrossan: Monsieur le Président, je remercie le député de ses questions. Je n'aurais pas pu faire mieux moi-même. En ce qui concerne les données sur le chômage au Canada en 1984, c'est précisément cette idée que j'ai voulu faire ressortir dans mon discours: le fouillis dont nous avons hérité.

M. Orlikow: Parlez donc de 1985.

M. McCrossan: Le député a signalé que les chiffres avaient été publiés en mai 1985. Ils sont dépassés, évidemment, puisque le taux de chômage se situe maintenant à 10.5 et non pas à 11 p. 100. On les a établis, bien sûr, sans connaître les propositions budgétaires. Bien qu'ils aient paru en même temps que le budget, ils ne pouvaient certes pas tenir compte des effets du budget sur l'économie. De toute évidence, on ne pouvait pas, à Bruxelles ou à Paris, se tenir au fait de ce qui se passait au Canada.

J'ai été estomaqué d'entendre le député dire qu'au Manitoba, en raison des déficits budgétaires élevés, les néo-démocrates préconisaient de réduire les prestations des plus défavorisés, c'est-à-dire ceux qui touchent le supplément de revenu garanti.

M. Orlikow: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. McCrossan: Je me demande s'il est en bons termes avec son chef, qui vient de s'excuser de partir. Pourtant, les députés de ce parti n'ont pas cessé de répéter à la Chambre que les réductions de cet ordre étaient insoutenables. Le porte-parole de ce parti, la députée de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell), a réclamé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, à propos de nos recommandations unanimes...

Mme Mitchell: Elles n'étaient pas unanimes puisque nous ne les avons pas appuyées.

M. McCrossan: Parmi nos recommandations, beaucoup étaient unanimes. Certes, la députée conviendra que la partie dont je veux parler a été appuyée unanimement, là où nous demandions que tous les gouvernements provinciaux garantissent...

Mme Mitchell: Et le gouvernement fédéral, ce sur quoi vous n'étiez pas d'accord.

M. McCrossan: Comme je le disais, il a été convenu qu'il fallait approcher tous les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral pour veiller à ce que les augmentations que nous accordons aux plus nécessiteux ne servent pas simplement de moyens pour les provinces de réduire les revenus.

Mme Mitchell: Et les économies fédérales?

M. McCrossan: Dans cette province, son parti fait exactement ce qu'elle recommande d'arrêter.

M. Marchi: Monsieur le Président, j'ai trouvé le discours du député révoltant, tout simplement. Il a tourné autour du pot, il a pirouetté, il a remonté à 1970-1972, mais il a refusé de traiter de la motion en discussion. Il a parlé d'hypocrisie. Il était bien placé pour le faire puisque c'est son chef, l'actuel premier ministre (M. Mulroney), et son parti qui, au cours de la dernière campagne électorale fédérale, ont parcouru le pays pour dire aux personnes âgées que l'indexation complète allait demeurer à tout jamais, que c'était un dépôt sacré, qu'ils prenaient à cœur les intérêts de ceux qui ont édifié le pays. Mais quand le budget a été présenté, le gouvernement leur a dit: «Attention, personnes âgées, nous allons reconsidérer ce que nous vous avons dit en septembre dernier, et nous allons peut-être désindexer partiellement vos pensions.»